

[Interview]

Nous ne voulons plus être une ville sandwich !



Gérard Chausset, Adjoint au Maire délégué à l'environnement, a présidé le groupe de travail qui a élaboré le nouveau règlement local de publicité. Il se montre confiant quant aux effets attendus de cette révolution environnementale.

Mérignac Ville Verte - Pourquoi la Ville de Mérignac a-t-elle adopté un nouveau règlement local de publicité ?

Gérard Chausset - Nous ne voulons plus être une ville sandwich ! Avec plus de 1 000 panneaux de publicités, enseignes et pré-enseignes, la limite du tolérable a été largement dépassée et il devenait urgent de remettre de l'ordre. Il aurait été naïf de croire à la capacité naturelle d'une corporation de s'autodiscipliner et maîtriser les effets de sa croissance. Les précédentes tentatives n'ayant pas eu les résultats escomptés, nous avons pris cette fois-ci les moyens de nous faire respecter. Ce fut long et difficile, mais je crois que nous avons atteint notre but. Dans deux ans, plus de la moitié des panneaux actuellement en place auront disparu. Je puis vous assurer que la transformation s'annonce spectaculaire et que la ville en sera méconnaissable, le paysage de Mérignac va changer.

MVV – Quelles sont les mesures contenues dans ce nouveau règlement ?

GC – Sans entrer dans le détail, je citerai les principales. D'abord, l'interdiction des panneaux de 12 m² (4 X 3) sur la totalité du territoire mérignacais à l'exception de la Zone industrielle du Phare, et leur remplacement par des 8m². Ensuite, la suppression totale des dispositifs sur les entrées de ville, certains axes, la VDO notamment, et à moins de 50 m des ronds-points. Nous avons également prévu des règles de densité plus contraignantes qui exigent notamment 30 m linéaires sur une même parcelle

pour pouvoir implanter un panneau. L'écart entre deux dispositifs a aussi été allongé et il est désormais interdit de positionner deux panneaux en V ou côte à côte. Selon nos études, cela signifie au total deux fois moins de panneaux, plus petits qui plus est. Conjugués, ces deux effets nous permettent de tabler sur la suppression très conséquente d'ici deux à trois ans des surfaces publicitaires actuellement en place.

MVV – Ne craignez-vous pas que les afficheurs contournent la difficulté et trouvent des parades à cette nouvelle réglementation plus restrictive ?

GC – C'est l'avenir qui nous le dira mais je puis vous assurer que nous serons très vigilants. Non seulement sur les panneaux d'affichage, mais aussi sur les enseignes de la grande distribution qui contribuent largement à la dégradation des paysages. Dès à présent, le nouveau règlement s'applique pour toute nouvelle implantation et nous veillerons à ce que le délai de deux ans, prévu par la loi pour le démontage des dispositifs dorénavant en infraction, soit respecté. Ceci dit, on peut imaginer que les sociétés d'affichage vont examiner les textes à la loupe pour tenter de trouver des failles et réussir à implanter de nouveaux panneaux. Je remarque tout de même qu'aucune de celles qui ont participé à notre groupe de travail n'ont voté contre le nouveau règlement. Voter pour aurait été beaucoup leur demander, mais elles se sont abstenues. Je crois qu'elles ont compris que nous ne cherchions pas à agir contre elles mais avec elles. Nous voulons devenir une ville exemplaire et nous y parviendrons.

MVV – Auriez-vous pu décréter une interdiction totale de la publicité ?

GC – Non, car le droit de publicité est inscrit dans la Loi. L'interdire aurait constitué une atteinte à l'exercice de cette profession. De plus, la municipalité a le souci de soutenir le commerce local en lui garantissant le droit de se signaler par l'enseigne ou d'assurer sa promotion par l'affiche.

Mairie et assos peuvent enfin s'afficher !

Dans la jungle des panneaux publicitaires, la Mairie et les associations mérignacaises avaient de plus en plus de mal à afficher leurs messages. La diminution très nette des dispositifs commerciaux va leur restituer la visibilité qu'elles méritent. De plus, le nombre des panneaux institutionnels et de libre expression a été augmenté, tout le mobilier a été remplacé et repositionné de façon à ce que leurs deux faces soient réellement visibles.